



**CONVOCATION**  
pour la séance plénière du  
**mardi 8 décembre 2020**  
à 14h30

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**SÉANCE PLÉNIÈRE**

***Projets de loi***

- 1) **50.206B**     Projet de loi sur le changement du nom et des prénoms et portant modification de la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise  
*(Amendements parlementaires du 27 novembre 2020)*  
(doc. parl. 6568B)
  
- 2) **52.911**     Projet de loi portant création d'un Observatoire national de la santé et modification
  - 1° de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
  - 2° de la loi modifiée du 25 novembre 1982 relative aux organes destinés à la transplantation ;
  - 3° de la loi modifiée du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé »*(Amendements parlementaires du 18 novembre 2020)*  
(doc. parl. 7332)
  
- 3) **60.313**     Projet de loi portant :
  1. transposition :
    - a) de la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE en ce qui concerne les entités exemptées, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes, la rémunération, les mesures et pouvoirs de surveillance et les mesures de conservation des fonds propres ; et
    - b) de la directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et la directive 98/26/CE ;
  2. mise en œuvre du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 en ce qui concerne le ratio de levier, le ratio de financement stable net, les exigences en matière de fonds propres et d'engagements éligibles, le risque de crédit de contrepartie, le risque de marché, les expositions sur contreparties centrales, les expositions sur organismes de placement collectif, les grands risques et les exigences de déclaration et de publication, et le règlement (UE) n° 648/2012 ; et
  3. modification :
    - a) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;

- b) de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ;
- c) de la loi modifiée du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg ;
- d) de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier ;
- e) de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
- f) de la loi modifiée du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres ; et
- g) de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances

(doc. parl. 7638)